



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>42669</b>	De <b>Mme Valérie Gomez-Bassac</b> ( La République en Marche - Var )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Enfance et familles		<b>Ministère attributaire</b> > Enfance
<b>Rubrique</b> >enfants	<b>Tête d'analyse</b> >Prestation de service unique (PSU)	<b>Analyse</b> > Prestation de service unique (PSU).
Question publiée au JO le : <b>23/11/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Valérie Gomez-Bassac appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles, sur les difficultés rencontrées par les établissements d'accueil de jeunes enfants bénéficiant de la prestation unique de service (PSU). En ces temps de pandémie, les gestionnaires de crèches et autres établissements d'accueil de jeunes enfants témoignent de grandes capacités d'adaptation. Pour autant, la conjoncture déstabilise les équilibres budgétaires d'une partie des structures. La loi ASAP a permis la réforme des modes de garde, en clarifiant les règles dans tous les domaines. Toutefois, aucune mesure n'a été destinée à améliorer le financement des places de crèche. Or les collectivités ont des difficultés à investir dans les modes de garde collectifs. Par ailleurs, les différents modes de financement, notamment la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) et la prestation de service unique (PSU), créent des différends. Ainsi, la rigidité du système PSU assise sur le taux de fréquentation des crèches eu égard à la baisse d'activité induite par la situation sanitaire induit d'importantes difficultés financières pour de nombreux établissements qui peuvent conduire à des fermetures de place de crèches. Par conséquent, elle souhaite connaître les dispositions que compte prendre le Gouvernement en faveur des établissements d'accueil de jeunes enfants témoignant d'importantes difficultés financières consécutivement aux différents modes de financement.